

BULLETIN MUNICIPAL DE KERFOURN

novembre 2025



INFO PRATIQUES

www.kerfourn.fr

Secrétariat de la Mairie

Téléphone : 02 97 38 36 03

Lundi Fermé Fermé

Mardi 8h30-12h30 13h30 - 18h

Mercredi 8h30-12h30 13h30 - 18h

Jeudi 8h30-12h30 13h30 - 18h

Vendredi 8h30-12h00 Fermé

Samedi 9h00-12h00 Fermé

Café "L'AFTER"

Téléphone : 02 97 38 36 20

Bar-Tabac - résultats sportifs

jours -

Lundi 7h30 - 13h Fermé

Mardi Fermé Fermé

Mercredi 7h30 - 13h 17h - 20h

Jeudi 7h30 - 13h 17h - 1h

Vendredi 7h30 - 13h 17h - 1h

Samedi 8h - 13h 17h - 1h

Dimanche 9h - 13h 17h - 1h

Horaires Médiathèque

Période scolaire

Mercredi 13h30 - 18h

Jeudi 11h00-12h30

Vendredi 8h30-12h00

« L'hirondelle »

Téléphone : 02 97 38 24 86

Lundi au samedi plats à emporter

Le vendredi et samedi soir

Grill/Pizzas 18h30 à 21h30

Fermé le dimanche

Halte-Garderie Municipale

Téléphone : 02 97 38 36 03

Lundi, mardi, jeudi, vendredi

Matin : 7h30 à 8h45

Soir : 16h15 à 18h30

Modification sur demande écrite

Boulangerie

Téléphone : 02 97 51 41 39

Mardi au Vendredi

8h-13h30

16h-19h

Samedi 8h-13h

Dimanche 8h - 12h30

Déchetterie Kerorien Crédin

Lundi et samedi 14h à 18h30 en

été et 17 H en hiver du 1 octobre

au 1 avril

Ouvert le lundi et samedi matin

de 9h30 à 12H

Mesdames, Messieurs,

Nous avons des rituels sur notre commune en octobre avec le repas offert pour les plus

de 70 ans par le centre d'action sociale pour réunir tous nos anciens, la remise d'un bon

d'achat dans nos commerces pour les lauréats du concours des maisons fleuries et le

don d'une plantation aux choix des parents sur domaine privé ou public pour les enfants

nées en 2024. Le partage de ces moments simples est plébiscité par ces différents

publics. Il est impératif pour la municipalité de lutter contre le repli sur soi et de rappeler

qu'une commune rurale ne vit qu'avec des habitants actifs et maîtres de leur

environnement proche. Lors de l'accueil des nouveaux habitants, soit lors d'une vente

d'un terrain communal, soit suite à l'achat d'un bien existant, je rappelle

systématiquement que les voisins seront les personnes sollicitées pour les moments

déliés et les petites aides du quotidien. C'est toujours désolant de constater les

chamailleries de voisinage qui vous pourrissent la vie pour de trop petites contrariétés.

La réunion des nouveaux habitants est prévue le 7 novembre à 19 H dans la maison

commune.

Les appels d'offre pour les marchés de la garderie seront à analyser à compter du 28

novembre pour un démarrage des travaux en février 2026. Nous avons forcé

l'avancement du projet en améliorant la couverture incendie exigée. Une délibération

le 9 octobre a débloqué une situation gênante pour l'usage de la salle polyvalente et de

la future garderie. L'objectif est de préparer un avis favorable des commissions de

sécurité pour la nouvelle équipe. Nous allons installer une cuve de récupération d'eaux

pluviales de 30 M3 (pour limiter la consommation d'eau potable) sur un des terrains de

boule bretonne proche du talus. Ce n'est pas très esthétique mais il n'y avait peu

d'autres solutions pour respecter une réglementation tatillonne (seulement 150 m du

lieu couvert). Le conseil n'a pas choisi l'installation d'une bâche en plastique. Le risque

de vandalisme nous interrogeait.

Nous avons déjà 5 lots de réservé dans le lotissement Ar Milin livré en juillet. Il va être

nécessaire de préparer l'aménagement de la parcelle rue du Calvaire pour anticiper la

lourdeur administrative. Une solution sera proposée au conseil municipal avant la fin

de l'année pour des travaux à réaliser après les élections municipales, chacun son

travail.

Joel Marivain

Le type de cuve ne sera pas choisi avant l'étude du sol.



Opération un arbre un enfant :



Plantations au jardin de l'oratoire

6 familles ont répondu : 4 plantations sur le domaine public, 2 sur le domaine privé

Concours des maisons fleuries et opération un arbre un enfant :



2 catégories sont représentées : décor floral sur façade ou cour et jardin d'agrément visible de l'espace public.

Les lauréats sont :

- Pour la 1^{ère} catégorie : Mme GUILLORY, Mme POLO, Mme MARIVAIN et M ONNO
- Pour la 2^{ème} catégorie : M POULAIN, M et Mme BELLEC Joël, M et Mme BAUDET, M et Mme DROUIN, Mme PERRIGAUD & M GUILLORY, M et Mme JURBERT, M et Mme CADIO et M et Mme COLLIN.

Chacun a reçu une plante et un bon d'achat à valoir dans les commerces de Kerfourn.

Dons des boulistes

Les boulistes faisaient une bourse collective pour les achats nécessaires pendant leur loisir favori : viser le cochonnet avec leurs boules bretonnes. Hubert Guillory, dernier membre de cette équipe, a souhaité solder la cagnotte en attribuant 100 € pour la fondation Barr Héol de Bréhan en lien avec les malades d'Alzheimer, 100 € pour l'association Hemera d'aide aux personnes en soins palliatifs et le solde à une association d'aide pour l'Ukraine.



Hubert, merci pour eux, en mémoire de tous les boulistes qui ne sont plus là.

Election municipale du 15 et 22 mars 2026

En 2026, les communes de moins de 1000 habitants rejoignent le régime électoral classique avec la mise en oeuvre de la parité. Elle sont donc soumise au scrutin de liste à deux tours avec une représentation proportionnelle et prime majoritaire de 50 % pour la liste arrivée en tête. Les candidatures individuelles se sont plus possibles.

Un bulletin panaché ou modifié est invalide.

La liste peut comporter 15 noms. La liste est réputée complète si elle compte jusqu'à deux candidats de moins soit pour notre commune 13 candidats. La liste déposée avant le jeudi 26 février à 18 H peut aussi comporter deux noms supplémentaires pour anticiper le remplacement d'élus démissionnaires.

La mise à jour des listes électorales est à faire avant le vendredi 6 février 2026. Vous pouvez déposer votre demande d'inscription toute l'année soit en déposant votre demande à la mairie, soit sur internet via un compte service public.fr ou France connect. Un courrier sera adressé dans les semaines à venir pour les 50 personnes qui n'ont plus de lien (fiscal) avec la commune. Pour les personnes qui ont déménagé, c'est simple mais pour les enfants, nous avons besoin d'une confirmation de cet éloignement. Il est préférable de voter dans sa commune de résidence surtout pour un vote municipal.